



LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION DÉMARRE...

(fin des entretiens 27 mars 2026)

ATTENTION AUX CONSÉQUENCES !

Cela fait des années que nous relayons l'appel national au refus des entretiens. Mais attention, tout change rapidement et évolue dans le mauvais sens. Après la disparition des mois d'avancements, l'entretien en lui-même (sans parler du profil croix) ne servait effectivement plus à grand-chose en terme de reconnaissance. Seul-e-s celles et ceux qui postulaient par liste d'aptitude ne pouvaient s'en dispenser... La- dessus, rien ne bouge.

Depuis 2018, les compte-rendus d'entretien et le tableau profil croix prennent et vont prendre une importance de plus en plus grande. C'est sur ces dérives prévues de longue date au niveau fonction publique que nous avons sensibilisé à travers le boycott, mais force est de constater que seuls quelques services exercent collectivement leur droit de ne pas participer. Contrairement aux idées reçues, un agent n'a jamais été mal noté parce qu'il refusait systématiquement. Notre expérience de CAPistes démontre sans ambiguïté que des agents ont de supers dossiers alors qu'ils n'ont jamais participé à aucun entretien depuis plus d'une décennie !

Nous attirons donc ton attention sur l'importance de faire appel quelle que soit ta décision d'assister ou non à l'entretien !

Chacun peut décider de participer ou de refuser l'entretien, ce choix reste encore une fois possible et les deux cas sont toujours prévus dans la procédure.

Une chose importante est aussi de ne pas rester isolé et de discuter avec ses collègues de l'année écoulée (2025) !

La CGT Finances Publiques 11 rappelle l'importance de faire des recours sur le tableau synoptique et les croix !

En effet, il faut savoir que les tableaux d'avancement (passage de AA2 à AA1 par exemple pour les C) sont aussi impactés par l'évaluation: le classement ne se faisait plus qu'en fonction du profil croix et des appréciations, désormais la DG demande (en plus du quota budgétaire voté au Parlement) au moins 30 points sur les 3 dernières années avec la cotation suivante, moyen : 1 point ; bon : 2 pts ; très bon : 3 pts ; excellent : 4 pts. Si l'entretien ne sert effectivement plus à rien en terme de reconnaissance directe (en gain de mois d'avancement), le compte rendu lui est devenu extrêmement important. Après les tableaux d'avancement, à terme les mutations et les primes (via le RIFSEEP) seront également dépendantes de notre évaluation ! Nous appelons donc les agents -qu'ils refusent ou qu'ils y assistent- à être très vigilants et à ne pas hésiter à faire appel de leur évaluation pour leur avancement, les primes et leur mutation à venir. Cette dérive qui va encore faire grandir l'individualisme est catastrophique quand on voit certaines ambiances dans les équipes. La CGT continue de défendre des déroulements de carrière linéaire (c'est-à-dire sans aucun frein budgétaire) et une vraie reconnaissance indiciaire. C'est bien cela qui est une priorité ! Mais la DG préfère comme d'habitude s'attaquer mesquinement aux systèmes basés sur l'ancienneté et la reconnaissance pour réduire encore et toujours les droits des agents.

Encore une fois, la participation à l'entretien ne sert vraiment pas à grand chose, par contre surveiller attentivement le compte rendu et le comparer avec les années antérieures est primordial !

Empare-toi du contenu du guide CGT si tu veux assister à ton entretien professionnel. Sois vigilant.

==>

LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION DÉMARRE... (fin des entretiens 27 mars 2026)

Attention : toutes les rubriques de ton compte rendu d'entretien doivent être remplies de façon exhaustive (fonctions exercées, acquis de l'expérience professionnelle....).

L'invitation à l'entretien est obligatoire. La participation reste au choix de chacun.

Si vous souhaitez ne pas participer à l'entretien, la CGT vous accompagnera dans cette démarche très simple qui ne vous enlève aucun droit de modification sur Esteve, d'expression, d'appel, d'explications ou d'informations par votre notateur. Chaque année des collègues de l'Aude obtiennent des améliorations de croix ou d'appréciations sans aller à l'entretien (dès la réception du CREP ou après demande au chef de service). Nous disposons de modèle de réponses officielles et très diplomatiques à envoyer à vos chefs de service si vous le souhaitez. En voici un :

"Bonjour, je vous informe que je ne participerai pas à l'entretien professionnel individuel que vous m'avez proposé concernant l'année de gestion 2025.

L'entretien n'ayant aucun caractère obligatoire pour l'agent, il est de mon droit de ne pas y participer.

Je ne souhaite pas rentrer dans une logique de mise en compétition des agents, de casse des notions de solidarité, d'entraide et de coopération entre eux. Je suis également en désaccord avec le nouveau système d'évaluation à cadence fixe qui nous prive depuis des années des mois d'avancement dans notre carrière.

Au même titre que mes collègues, je tiens à défendre et améliorer l'ensemble des missions de notre administration. Cette démarche n'est pas destinée à s'opposer à vous, qui subissez également ce système.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement collectif d'opposition et proposition. Je vous demanderai bien sûr des explications concernant mon CREP si besoin et je me tiens aussi à disposition comme tout au long de l'année pour discuter des missions de mon service. Cordialement,"

Nous nous tenons à ta disposition pour préparer ton entretien et lire ton compte rendu avant de le signer.

